



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 02/10/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 02 octobre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°7 tarif-badges-acces

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel,  
Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur  
ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel,  
Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ  
Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE  
Corinne, Madame SADRES Valérie, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Madame  
FORNASARI Monique (donne pouvoir à Madame LEBEAU Françoise), Monsieur GAMBART  
René (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie)

|  |     |
|--|-----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 030 |
| Nombre de membres en exercice :          | 030 |
| Nombre de membres présents :             | 020 |
| Nombre de suppléants :                   | 00  |
| Nombre de procurations :                 | 03  |

## **I - Exposés des motifs**

Afin de prendre en compte l'évolution du prix du badge d'accès aux installations sportives de la Ville de Boé, il convient de fixer un nouveau tarif.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, la création d'un badge pour l'un des adhérents d'une association sera facturée vingt euros (20€).

Pour mémoire, ce dispositif permet une traçabilité des entrées et sorties des bâtiments. Il permet de renforcer la sécurité des installations et de responsabiliser les utilisateurs dans la mesure où le badge est nominatif.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'avis de la commission sport et citoyenneté,  
Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ABSTENTION(S) :**

**FIXER** : le tarif du badge d'accès aux installations sportives de Boé à 20€.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët